

SERVICE RESSOURCES HUMAINES  
N°AR\_134\_2026

**Objet : MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL AUPRÈS DU PAYS D'ORANGE EN PROVENCE SUITE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 27 mars 2026 ;

**VU** la délibération N°2022-259 du conseil municipal du 12 avril 2022 portant création d'un Comité Social Territorial commun entre la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange et la Ville d'Orange ;

**VU** le procès-verbal des élections professionnelles en date du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial ;

**VU** l'arrêté 033/2023 portant constitution du C.S.T. suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

**VU** les arrêtés 007\_2025 du 29 janvier 2025 et 017\_2026 du 23 janvier 2026 portant modification de la constitution du C.S.T. suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la collectivité au sein du C.S.T. ;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du personnel ont été élus lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022 et demeurent en fonction jusqu'au renouvellement suivant ;

**-ARRÊTE-**

**Article 1 :** La composition du Comité Social Territorial placé auprès du Pays d'Orange en Provence s'effectue sur la base de 06 représentants titulaires et 06 représentants suppléants.

**Article 2 :** La composition du Comité Social Territorial siégeant auprès du Pays d'Orange en Provence est la suivante :

## COLLÈGE EMPLOYEUR

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
ARTAUD Jean-Dominique	VILLE D'ORANGE	COSTA Linda	VILLE D'ORANGE
FREMERY Jean-Claude	VILLE D'ORANGE	LELEU Peggy	VILLE D'ORANGE
PASERO Jean-Pierre	VILLE D'ORANGE	TESU Stefana	VILLE D'ORANGE
PAGET Nicolas (Président)	POP	AVRIL Claude	POP
ORIVELLE Sébastien	POP	FENOUIL Jean-Pierre	POP
REYNIER-DUVAL Christophe	POP	GRAILLOT Pascal	POP

## COLLEGE PERSONNEL

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
RAYMOND Jean-François	FO	MACCHIA Françoise	FO
GUIDET Armelle	FO	MANCIP Eric	FO
MORALES David	FO	BASSAL Isabelle	FO
HENRY Jeannic	FO	ARCANGELI-LABAUNE Sandrine	FO
COULON Cécile	FO	TRAMIER Benjamin	FO
JOULLIE Julie	CGT	EFE Samuel	CGT

**Article 3 :** Monsieur Jean-Dominique ARTAUD est désigné pour assurer la présidence du Comité Social Territorial en cas d'empêchement de Monsieur Nicolas PAGET.

**Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat dans le département et publié au registre des arrêtés.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de la date de la première des mesures de publicité ou d'affichage.

Orange, le

11 JUIN 2026

